



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Rédaction nationale : Le mixage par les monteurs suspendu provisoirement

Le mixage de sujets d'actu des éditions nationales par les monteurs, ou comment mettre devant le fait accompli un service entier par un simple mail diffusé le vendredi pour une mise en application dès le lundi ...

Un mail dans lequel la direction des reportages et des moyens annonçait aux monteurs que dorénavant, ils mixeraient un sujet par édition en « mode secours », de « façon définitive », histoire de s'entraîner et de ne pas perdre la main au cas où. Histoire aussi – et surtout, certainement –, de pallier l'indisponibilité provisoire de salles de mix au Siège.

Une décision qui aurait, selon toujours la direction des reportages et des moyens, suscité l'adhésion des éditions concernées...

Et les monteurs, les OPS, on leur a demandé, s'ils adhèrent ? Que nenni, eux, ils exécutent.

La CFDT, alertée, a immédiatement contacté les autres OS afin de coordonner une réaction commune, ainsi que le CSE du siège, afin que le sujet figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Sur ce, la direction du dialogue social du siège a réagit par l'envoi d'un mail au CSE, annonçant vouloir éclaircir la « note » (un mail qui formellement ne peut pas être qualifié de note de service !) et la suspendre temporairement. Tout en soulignant que la suspension de cette note allait « ajouter des difficultés dans la fabrication des éditions et donc du stress pour les équipes ».

Soulignons que l'envoi d'une note par mail un vendredi pour une application dès le lundi suivant, annonçant la mise en place d'un dispositif qui va à l'encontre de la définition des métiers dans l'accord collectif¹ et des pratiques à FTV², est générateur d'un stress et de difficultés pour les salariés concernés.

La CFDT rappelle que les monteurs n'ont pas obligation de mixer un sujet autrement qu'en mode secours et de façon exceptionnelle. Il ne saurait être institué une pratique, au siège, consistant à généraliser le mixage par les monteurs d'au moins un sujet par édition.

L'annulation de la note de la direction des reportages et des moyens n'est que provisoire. La CFDT restera vigilante sur ce point et n'acceptera pas que le mixage systématique de sujets par les monteurs soit imposé aux personnels.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

¹ « Réaliser le montage des images et des sons d'une émission pour lui donner sa continuité et son rythme. Contribuer à l'écriture du montage et assurer le traitement technique et artistique des images et des sons selon le plan de montage, les intentions artistique, les normes de qualité et de diffusion. »

² Un courrier de la DRH de FTV en date du 14 mai 2014 rappelle que les monteurs ne peuvent assurer le mixage qu'en cas de « situation contrainte » et exceptionnelle.